SEANCE DU 2 décembre 2021

PROJET DE PARC EOLIEN - Résumé non technique

Madame le maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur le résumé non technique concernant l'étude d'impact relative au projet de parc éolien des Longs Champs situé sur le territoire des communes de Béthon et Champfleur.

Madame le maire informe des réponses apportées aux observations émises par la mairie:

- Pourquoi le choix du type de machine n'est pas fait avant l'envoi de la demande d'autorisation environnementale ? Ceci est lié à l'évolution du matériel par rapport à la durée de développement d'un projet éolien
- Le Chevain est-il le point le plus proche comme poste source du raccordement externe ? Trois postes sources sont présents dans un rayon de 10 km (Le Chevain, Alençon et Saint Victeur) mais le poste source du Chevain est le poste le plus proche pour réaliser le raccordement externe (6 km contre 8 et 10).
- L'effet stroboscopique n'est pas mentionné comme impact sur le milieu humain or il peut exister bel et bien. Quelles mesures sont mises en œuvre dans ce cas ? L 'effet stroboscopique est le fait de la proximité de plusieurs parcs éoliens, ici ce n'est pas le cas, on parle donc d'ombre clignotante qui ne concerne pas les habitations, obligatoirement situées à plus de 500 m, mais seulement les bureaux (pas de bureaux recensés ici dans un périmètre de 250 m)
- Le hameau de Garencière n'est pas cité comme lieu impacté par la vue sur les éoliennes. Cela est surprenant. Je suggère de prolonger la rangée d'arbres prévue sur la route D 55, sortie sud jusqu'au carrefour vers ce hameau, ce qui pourrait permettre de sécuriser cette partie pour les piétons et cyclistes grâce à une bande dédiée. Le hameau de Garencière ne fait pas partie des hameaux possédant des vues directes sur le projet depuis les habitations, mais seulement depuis les abords, et ainsi les incidences sont faibles pour ces hameaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal n'émet aucune observation particulière sur le résumé non technique concernant l'étude d'impact relative au projet de parc éolien des Longs Champs.

RENOVATION ENERGETIQUE A LA SALLE POLYVALENTE ET A LA MAIRIE Demande de financement de l'Etat

Dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux et / ou Dotation de Soutien à l'Investissement Public Local, pour l'année 2022, le projet susceptible d'être éligible est le suivant:

Remplacement chaudière + vitrerie & isolation à la salle polyvalente et éclairage leds à la salle polyvalente et à la mairie

Etant donné la date limite de dépôt de dossier avancée de 2 mois cette année, certains devis ne sont pas arrivés. Le coût total de cette opération n'est donc pas encore connu.

Le conseil AUTORISE Madame le Maire à déposer une demande au titre de la DETR, DSIL, DSIL relance et/ou DSIL rénovation énergétique pour l'année 2022 dès lors que le coût total de l'opération sera déterminé.

PERSONNEL

départ à la retraite

Madame le Maire informe le Conseil Municipal du courrier reçu de Madame FAUCHEUX Mireille informant de sa décision de faire valoir ses droits à la retraite à compter du 2 février 2022.

complémentaire santé

Conformément à l'ordonnance du 18 février 2021, Madame le Maire informe le Conseil Municipal de l'obligation pour les employeurs publics d'instaurer, d'ici le 31 décembre 2025, un financement et une participation à la protection sociale complémentaire santé pour le personnel communal.

L'obligation de prise en charge s'établit à 50 % minimum d'un montant de référence qui sera fixé par décret.

recrutement pour besoin occasionnel

Par délibération du 16 septembre 2021, et compte-tenu d'un accroissement temporaire d'activité au niveau du service administratif, le Conseil Municipal a décidé de recruter un adjoint administratif territorial dans le cadre d'un contrat à durée déterminée pour une durée de deux mois, à raison de 17 h 30 hebdomadaires.

Ce contrat a pris fin le 26 novembre 2021.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise la reconduction du contrat à durée déterminée pour la période du 2 au 31 décembre 2021, à raison de 12 h hebdomadaires.

COMPTABILITE – Provision pour créances douteuses

Dans un souci de sincérité budgétaire, de transparence des comptes et de fiabilité des résultats de fonctionnement des comptes, la constitution de provisions comptables devient, en 2021, une dépense obligatoire pour les collectivités qui ont des restes à recouvrer. La provision pour l'année 2021 s'élève à 105.00 €

La provision doit être constituée par délibération de l'assemblée délibérante lorsque le recouvrement des restes à recouvrer sur comptes de tiers est compromis malgré les diligences faite par le comptable public, à hauteur du risque d'irrécouvrabilité, estimé à partir d'informations communiquée par le comptable.

Le Conseil Municipal, APPROUVE ET DECIDE de constituer une provision pour créance douteuse d'une somme de 105.00 € et AUTORISE Madame le Maire à reprendre la provision ainsi constituée à hauteur du montant des créances admises en non-valeur sur les exercices à venir.

<u>COMMUNAUTE URBAINE D'ALENÇON – Rapport d'activité des services – ex</u> 2020

Aucune observation particulière n'est formulée.

REGLEMENT LOCAL DE PUBLICITE INTERCOMMUNAL – Avis sur le projet arrêté

Lors de la séance du Conseil Municipal du 8 avril 2021, un débat a eu lieu sur les orientations générales du Règlement Local de Publicité intercommunal (RLPi).

Les remarques qui avaient émané des débats au sein des conseils municipaux et de la concertation du public, et les réponses qui y ont été apportées, ont été consignées dans le rapport dressant le bilan de concertation mais n'ont pas donné lieu à la modification du projet.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable sur le projet arrêté du Règlement Local de Publicité intercommunal.

REQUALIFICATION DE LA PLACE DU VILLAGE – Présentation du projet CAUE

Madame le Maire présente l'étude réalisée par le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) de la Sarthe concernant la place du village et la traversée du bourg.

Quatre propositions sont présentées dont l'une, améliorée lors de la réunion qui a eu lieu avec les élus et les architecte et paysagiste du CAUE.

L'idée est de relier visuellement l'église à la place et d'apaiser la circulation au niveau du carrefour. Pour ce faire, il convient de réduire la longueur de la traversée pour faciliter la traversée de la route, tout en prenant en compte la largeur des convois agricoles amenés à passer ici, et également d'élargir les trottoirs.

A partir de ces éléments, Madame le Maire propose au Conseil Municipal un temps de réflexion jusqu'à la prochaine séance.

QUESTIONS DIVERSES

- La boulangerie a fermé ses portes et la liquidation judiciaire a été prononcée. La mairie est dans l'attente de réponse du Tribunal quant à l'état de la dette. La vente aux enchères du matériel est prévue en janvier. Il ne pourra pas être recherché de boulanger avant cela.
- Une personne a été recrutée 1 h/jour pour intervenir à la mi-journée à l'école dans le cadre du nouveau protocole de désinfection.
- Afin de préparer les investissements 2022, deux groupes de travail sont constitués pour étudier le dossier du skatepark (coût, emplacement) et celui de l'aménagement de l'espace qui accueillera la borne Leclerc près de l'ancienne gare.
- Dans le cadre de la réduction des déchets, une collecte de sapins de Noël est organisée par la Communauté Urbaine d'Alençon en janvier. Le Conseil Municipal désigne l'espace vert situé derrière les containers à l'angle de la rue du Pont et des Vignes comme point de collecte.